Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 031-213102247-20261015-DEL_2026_08_06-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-08-06

Département de la Haute-Garonne

Mairie de GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET : Rénovation énergétique de l'école élémentaire

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, à 18 heures 30
Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR , Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD
Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration Mme BRESSOLE), Mme GEVREY (procuration M. COLLA), M. JORDA (procuration M. FRATUS)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité d'apporter à l'école élémentaire l'amélioration passive du confort de chaleur par la pose de volets roulants électriques.
Considérant la nécessité de remplacer les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaires.
Considérant la nécessité de remplacer l'installation à gaz existante, par une pompe à chaleur climatisation réversible et pour un confort de chauffage moins énergivore.

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	TTC
Audit énergétique (SARL SILMA CONSEIL 31 360 MANCIOUX)	2 184 €	Fond vert – 80 %	27 020.13 €
Pose de volets roulants coffre extérieurs (APB Menuiseries 31 800 ST Gaudens)	10 360 €	Commune – 20 %	6 755,03 €
Climatisation de l'école (MONTES 31 210 Seilhan)	21 231.16		
Total	33 775,16 €	Total	33 775.16 €

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de rénovation énergétique de l'école primaire pour un montant de 33 775.16 € HT,
- **Sollicite** l'aide du Fond vert pour un montant de 27 020.13 €, soit 80 % du montant du projet,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

La présente délibération sera transmise, au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Patrick SAULNERON

MAIRIE DE GOURDAN-POLIGNAN ★ 31210 (Hte-Garonne) ★

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr